



AGENDA

❖ FESTIVAL DE LA BIODIVERSITE jusqu'en novembre



Pendant ces vacances scolaires, plusieurs animations gratuites et ouvertes à tous sont proposées par la Maison de la Nature.

➤ A Ohnenheim, le mardi 28 octobre de 14 h à 17 h :
Comment favoriser la faune dans mon village
Attention : places limitées, inscription préalable sur
la page Helloasso ☺



Programme complet (<https://maisondelanature.muttersholtz.fr/wpcontent/uploads/2025/08/Brochure-festival-biodiversite-web.pdf>) Complément d'information à la Maison de la Nature au 06 03 78 74 14 ou par mail lamaison@maisonnaturemutt.org

❖ RIED EXPO

Rendez vous en
OCTOBRE 2025

Samedi 25 14H30 20H30
Dimanche 26 10H 18H

Salle polyvalente de
Sundhouse

60 artisans et
commerçants du
territoire vous
accueillent

RIED EXPO
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

ENTRÉE LIBRE

DE NOMBREUX LOTS À GAGNER !
FOOD TRUCK SALÉS ET SUCRÉS
LE SAMEDI 25 À PARTIR DE 17H
ANIMATIONS POUR PETITS ET GRANDS

Plus d'informations : www.ried-marckolsheim.fr

Ried de Marckolsheim CMA Chambre des Métiers et de l'Artisanat AZUR FM SUNDHOUSE

L'édition 2025 se déroulera au sein de la salle polyvalente de Sundhouse, les samedi 25 et dimanche 26 octobre. Plus de soixante exposants y participeront témoignant ainsi de la richesse et de la vitalité économique de notre territoire.

Le week-end sera rythmé par des animations ludiques à destination du public. Une « nocturne » sera organisée le samedi soir. Un village de food-trucks régalerà petits et grands à partir de la fin d'après-midi. Un évènement à ne manquer sous aucun prétexte !

On pourra y découvrir les savoir-faire et les talents de nos villages au sein du plus beau des écrins où produits et services d'artisans et commerçants seront mis à l'honneur !

ENTREE LIBRE



❖ AUTOUR D' HALLOWEEN

❖ ☺ **BAL MONSTRUEUX – VENDREDI 31 OCTOBRE 2025** 🎃🕷️ Salle communale 18h30 à 22h00

L'Association des Parents d'Élèves organise un **bal d'Halloween** pour les enfants de **3 à 12 ans** !

🎭 A vos déguisements pour une soirée pleine de rires et de frissons !

💰 **Inscription : 3 € par enfant**

📞 **Inscriptions auprès d'Emma au 06 77 21 50 30**

🍹 Les parents et habitants sont aussi les bienvenus pour **venir boire un verre** dans une ambiance familiale et festive. 🎭 Ce sera un moment **monstrueusement amusant** !

- CONCOURS AMICAL DE PETANQUE

Le concours spécial Halloween aura lieu le samedi 25 octobre de 14 h à 20 heures. Ouvert à tous !

❖ COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



Depuis la fin de la Première Guerre Mondiale, la France se rassemble chaque 11 Novembre pour honorer les combattants tombés. Cette date, d'abord simple commémoration de l'Armistice de 1918, est devenue au fil des décennies un puissant symbole de mémoire et de cohésion nationale. Y participer, c'est se rappeler toutes ces personnes qui se sont battues pour garantir aujourd'hui notre liberté. *« Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir »*. Cette citation résume à elle seule la raison, et surtout l'impérieuse nécessité de notre présence devant notre Monument aux morts.

A Ohnenheim, la commémoration de l'Armistice aura lieu devant le Monument aux Morts le mardi 11 Novembre à 9 h 45 à l'issue de la messe qui sera célébrée à 9 heures.

Le vin d'honneur, auquel sont conviés tous les participants, sera servi ensuite à la salle communale

❖ AUTRES EVENEMENTS



- **Festi'Moments** : mercredi 12 novembre et 10 décembre (9h30-12h)
- **Winterfescht** à l'étang : 29 novembre
- **Collecte de la Banque alimentaire** : le dimanche matin 30 novembre à la médiathèque communale au rez-de-chaussée de la mairie
- **Saint-Nicolas** : 5 décembre place de l'Eglise
- **Repas des aînés** : 14 décembre
- **Don du sang** : 19 décembre

❖ CALENDRIERS 2026

Comme chaque année, les membres de l'Amicale des Donneurs de Sang passeront au domicile des habitants à partir du samedi 25 octobre pour leur proposer le nouveau calendrier 2026. Les Sapeurs-Pompiers, quant à eux, feront leur tournée à partir de mi-novembre.

Merci de leur réserver le meilleur accueil et de soutenir les actions solidaires de tous ces bénévoles.

❖ HORAIRES D'HIVER DECHETTERIE VERTE

A partir du samedi 8 novembre et jusqu'au samedi 29 novembre inclus, la déchetterie verte communale sera ouverte de **16 h à 17 h**. Elle sera ensuite fermée tout l'hiver ; la date de réouverture sera annoncée en temps voulu.

❖ BATTUES DE CHASSE

➤ *Lots de M. Wach (ensemble du ban d'Ohnenheim)*

PETIT GIBIER	GROS GIBIER
Samedi 1 ^{er} novembre / Dimanche 16 novembre / dimanche 7 décembre	Samedi et dimanche 1 ^{er} et 2 novembre / 22 et 23 novembre / 3 et 4 janvier / 17 et 18 janvier / 24 et 25 janvier 2026

➤ *Dans le secteur de la forêt communale, le long et après le sentier botanique (lot de M. Raeser) :* Samedi 8 et 22 novembre / samedi 6 et 20 décembre / samedi 10 et 24 janvier 2026

Il est rappelé aux promeneurs de ne pas circuler dans les zones signalées par des panneaux réglementaires.

❖ ADJUDICATION DE BOIS

La date de la prochaine vente de bois n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il est conseillé aux personnes intéressées de se renseigner auprès du secrétariat de mairie d'ici la fin du mois de novembre.

INFORMATIONS

❖ Urbanisation de la zone 1 AUc rue de Bergheim

Une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) a été créée.

👉 Mais qu'est-ce qu'une AFUL ?

Il s'agit d'une association qui regroupe plusieurs propriétaires fonciers d'un même secteur. Ensemble, ils réalisent les travaux nécessaires pour aménager leurs terrains : création des routes, des trottoirs, des réseaux (eau, électricité, assainissement...), ou encore des espaces verts. Cela permet d'organiser un projet de manière collective et cohérente avant que les terrains ne soient vendus à des particuliers pour y construire leur maison.

Dans ce cadre, après accord de tous les services consultés, un permis d'aménager a été délivré le 24 septembre 2025 pour la création d'un lotissement de 16 lots à bâtir rue de Bergheim.

Le secteur concerné se situe dans une zone 1AUc, c'est-à-dire une zone à urbaniser prévue dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Cette zone a vocation à accueillir de nouvelles habitations dans les années à venir, de façon planifiée et harmonieuse.

La commune suivra avec attention l'évolution de ce projet privé afin qu'il s'intègre au mieux dans le cadre de vie existant. ☎ Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie d'Ohnenheim aux heures d'ouverture habituelles.

❖ Incription sur les listes électorales

À l'approche d'élections importantes, pour pouvoir voter il est essentiel de vérifier votre inscription sur les listes électorales en mairie ou via le service en ligne : www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale

Que vous soyez un nouveau votant, un citoyen ayant récemment déménagé ou tout simplement soucieux de participer aux élections, l'inscription sur les listes électorales est une étape cruciale et obligatoire pour exercer votre droit de vote.

Nouvelle inscription : qui est concerné ? Vous devez vous inscrire si vous avez 18 ans (ou si vous les aurez avant la date du scrutin) / si vous êtes nouvellement naturalisé français / si vous êtes nouvel arrivant dans la commune / si vous n'avez jamais été inscrit auparavant.

Changement d'adresse : une démarche indispensable en cas de déménagement, même au sein de la même commune, il est impératif de signaler votre nouvelle adresse.

Comment s'inscrire ou faire une mise à jour ? Vous pouvez effectuer votre inscription ou votre changement d'adresse

- en ligne sur le site service-public.fr ; munissez-vous d'un justificatif de domicile à vos nom et prénom et d'une pièce d'identité en cours de validité.
- en mairie avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de trois mois à vos nom et prénom. Attention : dans les deux cas, si vous êtes hébergé, munissez-vous d'une attestation d'hébergement, de la pièce d'identité de l'hébergeant et d'une facture à son nom et prénom

Date limite d'inscription : la date limite d'inscription varie selon les scrutins, mais elle intervient en général au plus tard 6 semaines avant la date du vote. Il est donc conseillé de s'y prendre le plus tôt possible.

❖ Stationnement gênant et abusif sur les trottoirs

Dans toutes les rues du village, il y a des voitures qui sont stationnées sur les trottoirs, empêchant ainsi la circulation des piétons et les mettant en danger lorsque ceux-ci se voient obligés de contourner un véhicule et de marcher sur la route.



Rappelez-vous ce que dit le Code de la Route qui définit clairement les règles de stationnement dans une rue : **Un véhicule doit stationner**

- ➡ **A droite de la chaussée dans le sens de la marche et le long du trottoir sur une voie à double sens et sur un seul côté sur une voie unique.**
- ➡ **Sur les emplacements délimités et réservés à cet effet.** Pour les constructions neuves, des places de parking sont systématiquement intégrées dans les parcelles, il n'y a donc aucune raison pour que les véhicules soient garés sur le trottoir.

Les trottoirs étant affectés à la circulation des piétons, l'arrêt et le stationnement sur un trottoir sont des infractions. Le manquement à cette règle de sécurité routière est puni d'une contravention.

Face au non-respect des règles, la municipalité fera dorénavant régulièrement appel à la gendarmerie.